



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**  
**Service Administration Finances et Commande Publique**

**1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS**

**Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX**

**Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.**

**2 - Objet du marché : MISSIONS DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS DE NIVEAU 1, 2 ET 3**

**3 - Mode de passation choisi : procédure adaptée en application des articles 27, 78 et 80 du décret n°2016-360 sous forme d'un accord-cadre à bons de commande avec fixation de maximum.**

**4 - Montant maximum annuel des commandes possibles (H.T.) : 21 000 €**

**5 - Durée du marché : un an à compter de la notification, renouvelable tacitement trois fois pour la même période, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties contractantes, par lettre recommandée avec un préavis de deux mois.**

**6 - Date limite de remise des offres : jeudi 7 février 2019 - 12h00**

**7 - Modalités d'obtention des dossiers de candidature : ils doivent obligatoirement être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>**

**8 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>**

**Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.**

**9 - Questions et demandes de précisions complémentaires :**

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

**10 - Conditions de participation :**

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles 44, 48, 50 et 51 du Décret du 25 mars 2016 susvisé, les indications prévues ci-après :

- Lettre de candidature mentionnant l'identité du candidat, sa forme juridique et les pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager ainsi que, le cas échéant, les habilitations nécessaires données au mandataire du groupement pour représenter ses membres lors de la passation du marché. Le candidat pourra à cet effet, utiliser l'imprimé DC1 dûment complété et signé. Imprimé disponible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Déclaration du candidat. Le candidat pourra à cet effet, utiliser l'imprimé DC2 dûment complété et signé. Imprimé disponible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Renseignements ou documents permettant d'évaluer l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière, les capacités techniques et professionnelles du candidat et documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée

pour l'engager :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Présentation d'une liste des principaux services exécutés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-6 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Production d'un extrait K, ou extrait K bis, ou un extrait D1
- Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés
- Production des pièces prévues aux articles R. 1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 (établissement à l'étranger) ou D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail

Conformément à l'article 49 du Décret du 25 mars 2016 susvisé, le candidat pourra présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé.

#### **11 - Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

**1 - Valeur technique de l'offre** c'est à dire l'aptitude de l'entreprise à fournir la prestation demandée – pondération 60% – noté sur 20 : jugée aux vues d'un mémoire justificatif présentant :

- la manière de procéder (noté sur 7,5)

- les moyens techniques mis en œuvre pour réaliser les prestations (noté sur 7,5)

- les moyens humains mis en œuvre pour réaliser les prestations (noté sur 5)

**2 – Prix** : pondération 40% – noté sur 20. Le prix sera noté au prorata de toutes les offres de 20/20 à 0/20.

**12 - Modalités essentielles de financement et de paiement** : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée soit par la solution nationale Chorus Pro soit par courriel à l'adresse [factures.mairie@carpentras.fr](mailto:factures.mairie@carpentras.fr)). Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

**13 - Délai de validité des offres** : 120 jours (cent vingt jours)

**14 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication** : lundi 14 janvier 2019

Le Maire,

**Serge Andrieu**